

Les 12 heures de Clécy

Règlement de la journée du 3 juin

Le concept des *12 Heures de Clécy* est d'accueillir pendant deux jours des grimpeurs.

Programme du Dimanche 3 juin

10h00 : accueil des jeunes non autonomes pour une journée d'escalade de **10h00** à **16h00**

16h30: fin du rassemblement.

Au cours de cette journée, l'objectif sera de grimper un maximum des voies qui composent le site, en binôme.

Les membres n'ont pas à grimper les mêmes voies, mais n'auront des points que pour celles qu'ils auront grimpées.

Équipe Au cours de cette journée, l'objectif sera de faire découvrir à des jeunes grimpeurs l'escalade en milieu naturel et grimper un maximum des voies.

Le nombre d'inscriptions sera limité à 40.

Chaque club assurera l'encadrement des jeunes grimpeurs. Il est responsable de sa sécurité et dispose de son propre matériel.

Chaque équipe devra disposer de l'ensemble du matériel individuel et collectif d'escalade.

A l'inscription, il sera vérifié la bonne possession de :

- des harnais ;
- des systèmes d'assurage.

Du fait de la configuration de la falaise, le port du casque sera obligatoire sur cette partie de la manifestation pour les mineurs.

Chaque membre devra disposer d'une licence CAF ou FFME.

Contrôle commun : Assurez-vous de la bonne réalisation des nœuds, des relais, et de l'ensemble des éléments liés à la sécurité.

Cela doit être une habitude à chaque voie.

A l'inscription au stand, chaque jeune se verra remettre une feuille d'enregistrement et divers goodies.

L'inscription se déroulera au stand d'accueil au parking des rochers du parc le dimanche entre 10H00 et 11H00.

Comptabilisation des voies

Des secteurs de moulinettes seront disposés sur site.

Chaque voie gravie permettra au jeune grimpeur de disposer d'une chance supplémentaire à la tombola du soir.

Pour chaque voie réussie, le grimpeur remettra un coupon de réussite à un membre de l'organisation présent sur le secteur.

En parallèle, un jeu sera organisé.

Les règles de cette épreuve seront expliquées lors du briefing.

Cette rencontre est basée sur la confiance mutuelle, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Horaires

Le début de cette journée du rassemblement commencera après le briefing de 10H00.

Des inscriptions seront toujours acceptées ensuite.

10H00 : ouverture, inscriptions et café

10H30 : briefing et explication du jeu de piste "Qui suis-je"

16H00: remise des feuilles

16H30: tombola et verre de l'amitié

La tombola sera ouverte aux jeunes ayant participé à la journée d'escalade. Leur chance d'obtenir un lot sera augmenté en fonction du nombre de voies réalisées. Chaque jeune pourra obtenir au maximum un lot.

Les horaires définitifs seront mentionnés sur : <http://clubalpin-caen.fr>

En cas d'accident, merci d'informer le stand d'accueil qui prévient le secours si le nécessaire n'a pas été fait. Un bénévole se chargera de diriger les secours.

Logistique

Pensez à votre restauration du midi

FICHE D'INSCRIPTION

12 h de Clécy : journée du 3 juin

NOM DU CLUB :

Mineurs participants :

NOM	Prénom	N°licence	Date de naissance

Accompagnateurs du club assurant l'encadrement de la séance d'escalade :

NOM	Prénom	N°licence

Droits d'inscription: Gratuit

Prévoir votre licence CAF ou FFME et votre carte d'identité.

Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription :

- fiche d'inscription;
- Autorisation parentale dûment remplie, datée et signée
- Photocopie Recto/Verso de la carte d'identité du mineur et du tuteur légal

A retourner par courriel à l'adresse : david.guibreteau@gadz.org

Date limite d'inscription : 1er juin 2017 (en cas d'inscription sur place, la composition du lot pourrait être modifiée)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (Nom-Prénom)

agissant en qualité de représentant légal de (Nom-Prénom du mineur) :

.....

- atteste avoir pris connaissance du règlement des 12H de grimpe à Clécy,
- atteste avoir pris conscience que l'escalade est un sport à risque (cf règlement) ,
- atteste que le mineur est licencié CAF ou FFME.....,
- l'autorise à grimper en équipe, sous sa propre responsabilité.

Fait à..... le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (Nom-Prénom)

agissant en qualité de représentant légal de (Nom-Prénom du mineur) :

.....

- atteste avoir pris connaissance du règlement des 12H de grimpe à Clécy,
- atteste avoir pris conscience que l'escalade est un sport à risque (cf règlement) ,
- atteste que le mineur est licencié CAF ou FFME.....,
- l'autorise à grimper en équipe, sous sa propre responsabilité.

Fait à..... le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (Nom-Prénom)

agissant en qualité de représentant légal de (Nom-Prénom du mineur) :

.....

- atteste avoir pris connaissance du règlement des 12H de grimpe à Clécy,
- atteste avoir pris conscience que l'escalade est un sport à risque (cf règlement) ,
- atteste que le mineur est licencié CAF ou FFME.....,
- l'autorise à grimper en équipe, sous sa propre responsabilité.

Fait à..... le

Signature :